

ANNEXE 7 – Composition des instances de suivi et de collaboration

Le Comité de Pilotage (COPIL) se compose :

Des élus du territoire :

- Président de la CCTHPN + Vice-Président (*Pilote*),
- Maire de Terrasson-Lavilledieu + Adjoint / Conseiller municipal,
- Maire de Thenon + Adjoint / Conseiller municipal,
- Maire du Lardin-Saint-Lazare + Adjoint / Conseiller municipal,
- Maire de Hautefort + Adjoint / Conseiller municipal,
- **Département de la Dordogne** : Conseillers départementaux des Cantons du Haut-Périgord Noir et de Terrasson-Lavilledieu.

De l'État :

- Préfet de la Dordogne ou sous-préfet de l'arrondissement de Sarlat.

De la Banque des Territoires :

- Représentant territorial.

De l'EPF de Nouvelle-Aquitaine :

- Représentant territorial.

Des techniciens du territoire et des structures partenaires.

Le Comité de Suivi (COSU) se compose :

Des élus du territoire :

- Président de la CCTHPN + Vice-Président (*Pilote*),
- Maire de Terrasson-Lavilledieu + Adjoint / Conseiller municipal,
- Maire de Thenon + Adjoint / Conseiller municipal,
- Maire du Lardin-Saint-Lazare + Adjoint / Conseiller municipal,
- Maire de Hautefort + Adjoint / Conseiller municipal,

Des techniciens du territoire et des structures partenaires.

Le **Comité Technique (COTECH)** se compose :

Des techniciens du territoire et des structures partenaires :

- DGS CCTHPN + Chef de projet (*Coordinateur*),
- DGS + DGA Commune de Terrasson-Lavilledieu,
- Secrétaire générale Commune de Thenon,
- Secrétaire générale Commune du Lardin-Saint-Lazare,
- Représentants Préfecture 24, DDT 24 et délégation territoriale Sous-préfecture de Sarlat,
- Représentant Service Politiques contractuelles CD 24.

L'**ÉQUIPE-PROJET (EP)** se compose :

Des techniciens du territoire :

- DGS CCTHPN + Chef de projet (*Coordinateur*),
- DGS + DGA Commune de Terrasson-Lavilledieu,
- Secrétaire générale Commune de Thenon,
- Secrétaire générale Commune du Lardin-Saint-Lazare,